

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE.

Commune de PALNECA (Corse du Sud).

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 07 février 2020, il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur SANTONI François Durant, retraité, époux de Mme BARTOLI Angèle Marie, demeurant à 20134 PALNECA, le village, né à PALNECA le 10 octobre 1914, décédé à MARSEILLE le 8 janvier 1981.

A ETE DECLARE PROPRIETAIRE des biens ci-après.

Cinq parcelles à PALNECA (20134), cadastrées :

- **Section D N° 397 MONTISANO de 1a02ca.**
- **Section D N° 475 MONTISANO de 50ca.**
- **Section A N° 781 INTRATA de 2ha48a96ca.**
- **Section A N° 783 INTRATA de 18a39ca.**
- **Section A N° 784 INTRATA de 10a06ca.**

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**